

<p><b>D 23-97</b></p> <p><b>SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES.</b></p>	<p>L’an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain GOSSELIN, Alain BERTAUD, Patrick BARBA, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Joanna DE KERGORLAY, Nathalie MAHIER, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Céline VOISIN : pouvoir donné à Nathalie MAHIER Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
<p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal de modifier la grille des emplois pour permettre les avancements de grade décidés ci-avant.

Cette proposition de modification du tableau des effectifs a été approuvée par les membres du comité social territorial, à l’unanimité, lors de la réunion du 15 novembre 2023.

Propositions :

Création de postes	Suppression concomitante de postes
<u>A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023</u>	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe
A.T.S.E.M principal de 1 <sup>ère</sup> classe	A.T.S.E.M principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	Adjoint technique
3 Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien territorial

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité, décident d’approuver les suppressions et créations de grades suivants :

Création de postes	Suppression concomitante de postes
<u>A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023</u>	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe
A.T.S.E.M principal de 1 <sup>ère</sup> classe	A.T.S.E.M principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	Adjoint technique
3 Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien territorial

et d’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN  
 Maire  
 Accusé de réception en préfecture  
 014-211403381-20231201-D2397-D  
 Date de télétransmission : 01/12/2023  
 Date de réception préfecture : 01/12/2023